

- Comment financer ma formation ?

Selon votre profil, plusieurs solutions sont possibles pour financer votre formation. Pour les élus, la formation peut être financée par la collectivité ou par le DIF élu. Dans le cas où la collectivité finance la formation, le responsable formation prend contact avec Mercure local pour établir la convention et les documents administratifs. Dans le cas où l'élu souhaite utiliser son DIF élu, le dossier doit être remis à la caisse des dépôts 2 mois avant l'entrée en formation. Il est alors préférable de nous contacter pour monter le dossier. Votre formation peut aussi être prise en charge par votre organisme (entreprise, collectivité, association...) ou par votre OPCO, ou encore, selon la formation choisie, par votre CPF. Nos formations sont également référencées auprès de Pôle Emploi. Enfin, toutes nos formations peuvent être financées à titre individuel.

- Comment connaître le nombre d'heures créditées sur mon compte CPF ?

Pour connaître le nombre d'heures créditées sur votre compte, connectez-vous avec vos codes d'accès sur le site <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>. Sinon, tournez-vous vers votre collectivité.

- Les formations sont-elles référencées sur Pôle Emploi ?

Oui, nos formations sont référencées sur Pôle Emploi, dans une démarche de réinsertion professionnelle. Vous pouvez bénéficier des financements de Pôle Emploi pour nos formations si vous êtes demandeur d'emploi. Il vous faut en faire la demande auprès de votre conseiller Pôle emploi qui nous contactera pour réaliser l'inscription.

Nous sommes disponibles pour vous aider à trouver le financement de votre formation : n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@mercurelocal.fr ou par téléphone au 01.42.60.69.48